

Le 15 octobre 2026



MANDATURE 2022-2026 : LEUR BILAN... « HISTORIQUE » DES ICNA SOUS CONTRÔLE : L'ÈRE DU FLICAGE PERMANENT

Les élections professionnelles de décembre approchent à grands pas. Face aux échéances majeures qui s'annoncent pour le corps des ICNA, l'UNSA-ICNA a présenté un projet complet, cohérent et lisible : le Pacte des 20 mesures.

Notre objectif est clair : reprendre la main, remettre l'opérationnel au cœur des décisions et redonner aux contrôleurs la capacité de décider de leur avenir, plutôt que de laisser d'autres choisir — et renoncer — en leur nom. Car préparer l'avenir, c'est aussi savoir ce qui ne doit pas être sacrifié.

Tout ne se négocie pas. Tout ne se monnaie pas. Certains piliers sont le résultat de décennies de combats syndicaux et de l'engagement de générations de contrôleurs. Les abandonner, c'est prendre le risque de priver les générations futures d'un modèle qui a fait ses preuves.

La doctrine du « Vous comprenez, on ne peut pas dire non. » a coûté cher aux ICNA au cours de cette mandature.

En accompagnant les exigences de la DSNA moyennant des accords bancals et mouvants, le syndicat majoritaire a accepté des évolutions et acté des renoncements au nom de tous, sans avoir reçu mandat pour cela. Pourtant, jamais un syndicat n'avait disposé d'une telle représentativité chez les ICNA. À l'approche du scrutin, l'UNSA-ICNA passe au crible le bilan de cette mandature.

L'histoire retiendra que cette bascule historique a eu lieu lors de la dernière négociation protocolaire et la signature de l'accord 2024 par le SNCTA (ainsi que par la CFDT et FO).

POINTEUSE BIOMÉTRIQUE :

Un rapport du BEA instrumentalisé, une attaque médiatique coordonnée avec la complicité de la DSNA et le front syndical qui avait toujours résisté se fracture. **Sans le moindre mandat ni consultation, le syndicat majoritaire valide l'impensable** : en dépit de leur niveau de qualification, des responsabilités assumées, **les ICNA devront désormais pointer** et la biométrie couronne l'humiliation voulue par les managers. La porte est ouverte, l'administration s'engouffre et impose le badgeage sur position et le micro d'ambiance dans la foulée.

BADGEAGE SUR POSITION :

Profitant de cette faiblesse, la DSNA a poussé son avantage. Pourtant jamais un ICNA ne s'est soustrait à ses responsabilités en cas d'incident, au contraire d'une DSNA incapable d'assumer ses (multiples) échecs. Le badge sur position s'inscrit uniquement dans une logique de flicage et de statistiques : traçage individuel, collecte de données. Tout sera désormais analysé, décortiqué et exploité à des fins comptables par les bureaucrates de la DSNA.

L'administration n'a pas caché que **l'opposition à ce dispositif n'était pas partagée par tous les syndicats.**



En effet, pour l'organisation majoritaire seuls quelques détails techniques étaient à affiner.

Les ICNA, eux, n'ont jamais été consultés sur cette acceptation tacite. La mise en fonction est prévue après l'élection.

MICRO D'AMBIANCE (AVRE) :

Également planifié pour début 2027, la DSNA souhaite faire sauter une digue qui avait là aussi toujours résisté. Les ICNA sont une des professions les plus surveillées : toutes leurs

communications radio et téléphoniques, toutes les actions effectuées sur leurs écrans sont enregistrées. Ajoutons à cela les tests réguliers, de compétences pratiques sur position, de connaissances théoriques, d'anglais, les visites médicales... Mais évidemment, cela ne suffit pas. **Il faut désormais aussi avoir accès à leurs discussions, y compris celles sans lien direct avec la gestion du trafic.**

Sans la moindre utilité pour la sécurité, un simple GT aura permis d'obtenir en catimini **l'accompagnement du syndicat majoritaire**, satisfait « du cadre négocié ».

MDDA-VIC :

En imposant de nouveaux dispositifs de contrôle avec la complicité des signataires du protocole, la DSNA pensait pouvoir reprendre la main sur toute la gestion opérationnelle quotidienne des organismes. Mais elle n'a ni la finesse ni l'expertise nécessaire et en dépit des améliorations apportées au dispositif, celui-ci reste lourd, contraignant et largement moins efficace.

En revanche, **la DSNA a rapidement compris tout l'intérêt qu'elle pouvait tirer de la comptabilisation systématique des MDDA et des VIC.**

À terme, nul doute que ces données viseront à optimiser les tours de service, les BO des approches, les cardinaux équipes des CRNA et réduire les JRH. Plus il y aura de MDDA ou de VIC, plus **la DSNA pourra comptabiliser un volume d'heures « non réalisées » et disposer d'un nouveau levier pour demander, d'une manière ou d'une autre, leur compensation.**

Et ce n'est probablement que le début : les statistiques produites à partir de ces données pourront demain être croisées, analysées et utilisées à d'autres fins plus individuelles.

TECHNOCRATIE EN EXPANSION :

La DSNA s'est dotée d'un véritable arsenal pour surveiller le temps de présence des ICNA. **La seule modernisation technique qu'elle semble avoir réussi à mener rapidement est finalement celle qui permet de mieux contrôler les agents.**

Alors qu'on nous explique à longueur de journée que le schéma d'emploi de la DGAC est contraint, pour justifier qu'il serait impossible de recruter davantage de contrôleurs, d'IESSA, de médecins à norme, de professeurs d'anglais, il existe quand même des exceptions pour créer une nouvelle direction : la DSEC (renommée D2SC). Désormais chargée de manager et coordonner la totalité de la sécurité à la DSNA, elle est aussi chargée de la gestion de nos données numériques. C'est la D2SC qui répond aux demandes DSAC pour comparer les heures de présence issues du badgeage avec les déclarations effectuées par les agents.

Il s'agit bien du symptôme d'une administration qui s'enfonce dans la technocratie : des moyens pour contrôler, comparer, tracer et exploiter les données, il y en a donc. Des moyens pour recruter, former et donner aux opérationnels les ressources dont ils ont besoin, beaucoup moins.

ABONDANCES DE CONSIGNES, NOTES, INDICATEURS :

La technocratie produit ses propres justifications : toujours plus de textes, de consignes, de normes et d'indicateurs pour encadrer l'activité et démontrer son utilité.

Si notre encadrement peut y trouver son compte, puisque nombre de ces textes visent avant tout à le protéger, **les agents, eux, se retrouvent toujours plus exposés.** Ne pas respecter la moindre ligne d'une consigne, dépasser un seuil, donner ou bénéficier d'une MDDA qui sera jugée a posteriori comme abusive, etc... pourra demain être retenu contre l'agent. Car quand chacun cherche à se couvrir, en cas d'incident grave, c'est bien le juge qui récupérera toutes ces données collectées par la DSNA.

Face à la judiciarisation galopante de notre métier, chacun doit mesurer le risque individuel qu'il accepte de prendre pour améliorer les performances d'une DSNA qui nous encourage tacitement à toujours faire mieux, tout en ayant progressivement configuré son système pour mieux protéger ses managers et reporter la responsabilité sur les agents.

Cette mandature aura marqué un tournant inédit dans l'histoire de la profession : en cédant sur les principes au nom d'un partenariat aveugle avec la DSNA, le syndicat majoritaire a acté une cascade de renoncements pour lesquels il n'avait aucun mandat.

L'UNSA-ICNA refuse d'acter la destruction programmée du modèle ICNA. Notre Pacte des 20 mesures ne propose pas d'accompagner les dérives de l'administration, mais d'y mettre un coup d'arrêt net et de fixer un autre horizon.

En décembre, chaque vote comptera. Il ne s'agira pas seulement d'élire des représentants, mais de décider si nous reprenons enfin notre avenir en main. Ne laissons plus les autres renoncer en notre nom.

En décembre, faites le choix de la clarté de l'indépendance et de la protection : votez UNSA-ICNA.

ICNA, informez-vous, rejoignez-nous
Notre site : www.icna.fr | Nous contacter : unsa@icna.fr

